



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3672

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'entreprise Rue89Lyon pour le projet de concours de nouvelles "Métropole de Lyon, des nouvelles de 2050"

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3672

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'entreprise Rue89Lyon pour le projet de concours de nouvelles "Métropole de Lyon, des nouvelles de 2050"**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon et Rue89Lyon souhaitent organiser en 2019, via le site www.rue89lyon.com, un concours francophone de nouvelles, ouvert à toute personne majeure écrivant en langue française intitulé "Métropole de Lyon, des nouvelles de 2050".

Un projet similaire a été réalisé en 2018-2019 par le site jumeau Rue89Bordeaux et a donné lieu à la publication d'un recueil de qualité. Sur la base de cette expérience, soutenue par la Métropole de Bordeaux, la Métropole de Lyon et Rue89Lyon ont souhaité lancer un concours sur des bases similaires.

II - Objectifs

Le thème de la nouvelle devra évoquer la métropole lyonnaise en 2050, et l'action s'y dérouler.

L'objectif de ce concours est de proposer un récit prospectif et inédit du "Grand Lyon" : toutes ces productions fictionnelles devront raconter de manière originale le futur du territoire métropolitain : ses failles, sa beauté, au travers de craintes, d'obsessions et d'espoirs qui habitent notre imaginaire.

Tous les genres sont acceptés : romanesque, policier, fantastique, historique. Le texte sera inédit et écrit en langue française. Il ne doit pas avoir déjà été primé, ni être présenté simultanément à un autre concours.

Les critères d'évaluation portent sur l'originalité du sujet choisi, le style, la vivacité du récit. Ces critères aboutiront à un classement de 20 meilleures nouvelles qui permettra d'élire un lauréat. Une seule nouvelle par auteur sera acceptée.

L'objectif est également d'animer un réseau d'acteurs du livre, de l'édition et de la lecture du territoire.

Le jury sera grand-lyonnais et composé d'au moins un ou une auteur/e, d'au moins un ou une bibliothécaire, d'au moins un ou une éditeur/trice, d'un ou une documentaliste de collègue, d'un ou une élu/e de la Métropole, de la rédactrice en chef de Rue89Lyon.

Il tiendra le rôle d'un comité de lecture. Chaque juré/e recevra les 20 textes pré-sélectionnés par la rédaction de Rue89Lyon, afin de les classer de 1 à 20, selon des critères établis.

Les nouvelles seront réunies dans un recueil édité de manière qualitative.

Pour ce faire, Rue89Lyon prévoit les actions suivantes pour réaliser ce projet à hauteur de 18 500 € se répartissant ainsi :

Dépenses en € TTC		Subventions	
impression et édition du recueil de 12 nouvelles finalistes et lauréates	4 000 €	Métropole de Lyon	15 000 €
création de la plateforme de diffusion de l'annonce + système paypal + rubrique sur Rue89Lyon	2 000 €	fondation Serfim	3 500 €
animation éditoriale et graphique (articles réguliers sur le projet de concours, relais sur les réseaux sociaux)	3 000 €		
gestion de projet (montage du comité de lecture et réunions, lecture, pré-sélection, frais de déplacements et courrier)	7 500 €		
prix au lauréat	1 000 €		
frais de la remise de prix	1 000 €		
Total	18 500 €		18 500 €

Il est donc proposé de soutenir financièrement le projet de Rue89Lyon, à hauteur de 15 000 € pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de Rue89Lyon,
- b) - la convention à passer entre la Métropole et Rue89Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - opération n° 0P02O2033 - chapitre 65.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.
. .
.